

Groupe de travail chaufferie – Réunion du 13 mai 2015

Compte rendu

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Daniel JOMARD, Jean-Gérard GEORGES, Michaël ROHR, Jérôme GRAVIER, Lydianne DURR (stagiaire), Rémi DECOMBE (secrétaire général).

1°) Présentation :

Daniel JOMARD rappelle l'objet de la création de cette commission dont le but est de trouver des solutions propres à assainir les comptes du budget chaufferie et à optimiser le fonctionnement de l'équipement. Depuis lors, et dans l'optique de cette commission, plusieurs chaufferies de communes voisines ont été visitées.

-Chaufferie de Saulxures-sur-Moselotte : gestion externalisée par le biais de Dalkia, budget globalement équilibré, équipement bien dimensionné avec clients multiples, bonne organisation et bon suivi, économies budgétaires réalisées. Dans l'ensemble, la Commune est satisfaite.

-Chaufferie de Granges-sur-Vologne : gestion externalisée par le biais d'Imhoff uniquement pour P2 et P3, mais pas pour le petit entretien quotidien ni pour les combustibles. L'équilibre se fait uniquement par modulation annuelle des tarifs, ce qui est facile dans la mesure où il n'y a aucun client extérieur.

-Chaufferie de St Nabord : gestion externalisée par le biais de Cofely (avec plus d'investissements). La chaufferie était surdimensionnée, et la chaudière bois a été remplacée par une plus modeste. Un gros client : Vosgelis (40% des consommations pour 80 logements). Difficultés budgétaires récurrentes.

-Chaufferie de Gérardmer : non encore visitée, quelques éléments ont toutefois été envoyés : il s'agit d'une chaufferie gérée totalement en régie sans prestataire sauf équipements lourds et combustibles.

2°) Chaufferie de Vagney – aspects techniques :

Les aspects techniques et contractuels de la chaufferie sont distribués aux membres de la commission. Ils sont disponibles si besoin auprès du secrétaire général.

A l'origine de la conception de l'équipement, les puissances ont été mal calculées et doivent être réétudiées par un bureau d'étude. Les puissances souscrites sont actuellement supérieures au besoin, si bien que les clients paient une part trop importante au titre de leur abonnement. De plus, certains raccordements au réseau de chaleur auraient pu être réalisés mais ne l'ont pas été. Les contrôles techniques et réglementaires, réalisés auparavant par Dalkia, ne le sont plus actuellement. Les vannes électriques gaz doivent se trouver à l'extérieur et non à l'intérieur. A l'époque de la construction, les normes étaient ainsi faites que la réception était probablement régulière sur ce point, mais il faut étudier la question pour déplacer ce matériel.

Puissance de la chaufferie : 1100KW (chaudière bois), 2240KW (chaudières gaz). Consommations facturées 2014 : 1800MWH. Puissance installée totale : 2469KW. L'ensemble des clients est de nature publique.

L'équipement est prévu pour accepter la matière jusqu'à 50% d'humidité, mais l'exigence contractuelle est fixée au maximum à 35%. Toutefois, la matière n'atteint pas toujours cette qualité. Il faut que le prochain contrat soit plus strict en la matière.

Une extension du réseau de chaleur pour raccorder de nouveaux bâtiments semble être une solution pour augmenter les recettes et améliorer le rendement. Il pourrait être intéressant de profiter des travaux Place de la Libération pour raccorder la Mairie et les ateliers municipaux. Toutefois, le coût

engendré par ce type de travaux sera probablement important. L'étude globale à confier au bureau d'étude permettra d'avoir des chiffres permettant d'éclairer une future décision en ce sens.

3°) Devis d'étude globale de la chaufferie :

Une demande de devis d'étude globale de la chaufferie auprès d'un bureau indépendant a été faite.

Objet :

- la rédaction du cahier des charges pour la prochaine consultation pour prestataire exploitant l'équipement ;
- l'étude de mixité et des tarifs R1 (R1 bois et R1 gaz) et R2 avec indexations ;
- le coût des nouveaux raccordements éventuels ;
- la rédaction de nouveaux règlements de service et polices d'abonnement ;
- l'étude des puissances souscrites.

Un devis reçu de la part du cabinet EPURE pour la somme de 6825€ HT. Un autre devis demandé au cabinet Bernard non encore reçu. Un 3° devis sera demandé à M. Sylvain PHILIPPE (St Nabord).

Afin de financer cette étude, il sera nécessaire d'adopter une décision modificative afin d'affecter à l'article 2031 « études » une partie des crédits d'investissement initialement affecté à l'article 2313 « Constructions ».

4°) Prestataire actuel :

Le prestataire actuel est Idex jusqu'à la date du 31 août 2015. Il est possible de reconduire le marché 2 fois une année au maximum. La prestation Idex n'étant satisfaisante ni sur l'aspect technique ni sur l'aspect administratif, la commission propose cependant de ne reconduire ce contrat que jusqu'à la fin de l'année 2015 et de lancer dans le même temps une consultation pour un futur prestataire à compter du 1^{er} janvier 2016 pour 5 ans. Cela permettrait de faire courir le contrat sur l'année civile, pour un suivi budgétaire plus cohérent. Un avenant ainsi qu'une proposition de reconduction du contrat comme évoquée seront donc adressés très prochainement à Idex par LRAR, et la procédure de consultation sera lancée en collaboration avec le cabinet d'étude qui sera retenu. Une publication d'environ 60 jours paraît nécessaire.

5°) Polices d'abonnement :

Les polices d'abonnement arrivant pour certaines à échéance en octobre 2014 (durée de 10 ans) ont été reconduites d'une année pour revoir la tarification. De la même manière, la commission propose une reconduction jusqu'à la date du 31 décembre 2015 afin que les suivantes soient contractées sur l'année civile (pour une ou deux années) et sur la base des nouveaux tarifs proposés par le futur cabinet d'étude.

6°) Conseil d'exploitation :

Il est enfin évoqué l'idée d'instaurer officiellement un conseil d'exploitation de la chaufferie constitué des représentants des clients afin de donner des avis sur certaines décisions de gestion de l'équipement, notamment en matière de budget et de tarification. Ce conseil, qui existe pour lors de manière informelle, doit disposer de statut et constitue une obligation légale dans le cas présent. Cette proposition sera toutefois différée dans la mesure où elle ne constitue pas une priorité.

Conclusion : Hormis les solutions évoquées précédemment, il convient d'améliorer le cahier des charges du prestataire en lui imposant davantage de conditions et de pénalités, et d'assurer un meilleur suivi du contrat (plus régulier) par un agent communal du service technique, afin de mieux connaître l'équipement et son évolution.

La réunion est levée à 19h25. La plupart des points seront débattus au conseil municipal du 20 mai 2015.